



Association Nationale de Retraités

Groupe Meurthe-et-Moselle

Reconnue d'intérêt général

ANR Info n° 104

Avril 2024

Dans ce numéro :

Le mot du Président	1
Offre Amicale Vie	1
Cotisations 2024	2
La vie du groupe	2
Activités réalisées	2-3
Activités à venir	3
Brèves	3-4

Annexes :

Inscription Asperges et Poterie d'Alsace
Inscription Saint Mihiel Meuse
CR de l'AD

Nos coordonnées :

www.anr54.org
anrptt54@wanadoo.fr

Tel. : 03 83 56 38 75
Laisser un message

107 avenue Carnot
54130 SAINT MAX

Le mot du Président

Bonjour à toutes et à tous,

Le dernier ANR INFO de Janvier vous annonçait les premières activités de 2024 : la traditionnelle Galette des Rois et des Reines ainsi que la visite de l'exposition D'OR, D'ART et de SCIENCE qui ont connues un franc succès, vous en trouverez le compte rendu dans les pages suivantes.

Depuis, notre Assemblée Départementale s'est tenue le 3 avril 2024 dans un lieu plus convivial (et moins cher) dans la ferme du Charmois à Vandoeuvre, sous la Présidence de Monsieur Félix VEZIER Président d'Honneur de l'ANR. Elle a réuni 80 participants. Au cours de celle-ci, ont été évoqués les problèmes des retraités ainsi que la vie de notre association (compte rendu joint). Elle s'est terminée par un repas apprécié de tous.

Durant cette assemblée nous avons présenté le programme prévisionnel 2024 dont vous trouverez ci-joint les 2 premières propositions : Asperges et poterie en Alsace, Saint Mihiel et ses trésors en Meuse.

J'espère que ce programme va vous inciter à vous divertir avec nous.

Je souhaite que le retour des beaux jours vous permette également de profiter pleinement de vos activités préférées : jardinage, marches, visite, rencontres

A bientôt

Alain PIERRE

PS : parlez de l'ANR autour de vous, son avenir est entre vos mains !

OFFRE DE BIENVENUE :



**3 mois remboursés pour tout nouveau contrat AMV
souscrit entre le 1er avril et le 30 juin 2024**

Contactez Pierre MEYER
votre ambassadeur départemental

Cotisations 2024

Il n'est pas trop tard pour envoyer votre chèque libellé au nom de l'ANR 54 à :

Christiane PIERRE 1 Allée Costes et Bellonte 54420 SAULXURES LES NANCY

Téléphone 03 83 21 91 33

Note importante : l'ANR reconnue d'intérêt général vous donne droit à une réduction fiscale de 66% sur cotisation, hors abonnement à la revue « La Voix de l'ANR ». Un reçu fiscal vous sera délivré **UNIQUEMENT** en cas de contrôle fiscal

ADHESION	INDIVIDUEL	COUPLE
Annuelle avec revue	32€	46€
Annuelle sans revue	23€	37€

Déclarer la partie adhésion (23 ou 37€) dans la case 7UF de votre déclaration de revenu

La Vie du Groupe

Nouvel adhérent :

M. Yves GAGNEPAIN LUDRES

Décès :

Le Comité renouvelle ses condoléances aux familles de :

M. Michel DARBOIS TOUL
Mme Huguette DUGLET SAINT MAX

Rappel

N'hésitez pas à consulter le site de notre association www.anr54.org sur lequel peuvent figurer des propositions des autres groupes départementaux lorrains mais aussi des propositions nationales et bien sûr des nouvelles de nos activités avec quelques photos souvenir.

Dans les 30 derniers jours ce sont 530 consultations qui ont été réalisées.

Si vous souhaitez recevoir nos ANR INFO par mail merci de nous en faire part via un petit message sur notre boîte anrptt54@wanadoo.fr

ACTIVITÉS RÉALISÉES

La Galette des Rois le 25 janvier 2024

En ce jeudi 25 janvier 2024, au 10 du Foyer de l'Atrée à Nancy, une trentaine de seniors La Poste & Orange (ex-PTT) ont répondu à l'invitation de l'association ANR afin de procéder à l'élection traditionnelle de l'Épiphanie. En attendant les élus, quelques douceurs biscuitées et larmes pétillantes aux flonflons musicaux pour agrémenter et accompagner les galettes. Via les fèves, Messires Danny, Christian et René pour les rois comme Dames Christiane et Irène pour les reines ont été couronnés. Bon règne 2024 aux récipiendaires comme à leur sujets.

Merci à Michou pour ce super compte rendu

☞ Les rois et reines ☜



Visite guidée exposition D'or, D'art et Sciences

au Musée des Beaux-Arts de Nancy le 3 février 2024. Ce fut un succès puisque 30 personnes étaient présentes et nous avons dû faire deux groupes pour la visite avec une guide passionnante. La visite s'est terminée pour certains par un pot pris en commun dans un des cafés de la place Stanislas..

Promenades du jeudi

Malgré les intempéries un petit groupe de fidèles continue à marcher tous les 15 jours l'après-midi dans le secteur de Nancy. N'hésitez pas à les rejoindre : contact Christiane PIERRE au 03 83 21 91 33 ou sur la boîte mail de l'ANR.

Notre Assemblée départementale qui s'est déroulée le 3 avril à Vandoeuvre Ferme du Charmois

voir le compte rendu ci-joint

ACTIVITÉS A VENIR

Voyage à Vaux le Vicomte le 28 et 29 mai (il reste quelques places)

Visite de l'exposition MIQUE au Palais Abbatial de Lunéville en été

En septembre repas dansant

Journée Strasbourgeoise ou Mosellane en octobre

En Novembre nos repas de secteur

Un marché de Noël en décembre

BREVES**Info pour les retraités d'Orange**

Du 16 avril au 31 décembre : ouverture du guichet LOISIRS et AIDE à l'AUTONOMIE
Date d'ouverture pour le guichet CHEQUES VACANCES : en attente de décision

GDAS de MOSELLE :

Nous vous rappelons qu'en tant qu'adhérent de l'ANR 54 vous avez accès à leurs prestations. N'hésitez pas à consulter leur site dont le lien est sur le site de l'ANR 54.

Votre permis de conduire pliant 3 volets « rose cartonné »

est valable jusqu'au 19 janvier 2033. Cependant, vous pouvez demander son remplacement dès maintenant par le nouveau modèle au format carte de crédit.

Vous devez en faire la demande en ligne sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS). Lors de votre demande de remplacement de votre permis de conduire, vous devrez transmettre au format numérique : un justificatif d'identité, un justificatif de domicile une photo-signature numérique, le permis « rose cartonné » à remplacer et, si nécessaire, un formulaire Cerfa d'avis médical.

La démarche est gratuite, si on excepte les frais engagés pour réaliser la photo d'identité.

À noter : même si votre titre de conduite au format cartonné n'est désormais valable que jusqu'au 19 janvier 2033, son remplacement consiste en une simple démarche administrative de changement de support. Si vous êtes titulaire du permis B permettant de conduire une voiture celui-ci reste valable à vie (sauf restriction individuelle, par exemple pour des raisons de santé).

Le permis de conduire français est reconnu dans toute l'Europe, facilitant ainsi la circulation. Ce permis plastifié, plus solide et durable, contient par ailleurs une bande MRZ (cette bande contient entre autres des clés de sécurité déterminées par un algorithme) qui permet de mieux lutter contre la fraude et l'usurpation d'identité en cas de perte ou de vol notamment.

Publié le 23 février 2024 - Direction de l'information légale et administrative

Vous n'avez plus besoin d'apposer sur le pare-brise de votre véhicule, à compter du 1er avril 2024, le « papillon vert » prouvant que vous avez souscrit à un contrat d'assurance. Les modalités de contrôle de l'obligation d'assurance évoluent pour l'ensemble des véhicules immatriculés en France, à la suite d'un décret publié au Journal officiel le 9 décembre 2023

À partir du 1er avril, pour vérifier que vous avez bien respecté l'obligation d'assurance de votre véhicule, les forces de l'ordre utiliseront le fichier des véhicules assurés (FVA). Cet outil numérique est alimenté par les assureurs qui y indiquent tout renouvellement de contrat ou toute souscription d'un nouvel engagement. À la place de la carte verte et du papillon vert, votre assureur vous remettra désormais un « mémo véhicule assuré » lors de la souscription de votre contrat d'assurance ou à l'occasion d'un changement de véhicule. Lorsque vous êtes assuré depuis moins de 72 heures, il se peut que votre véhicule ne soit pas encore présent dans le fichier des véhicules assurés. Vous pouvez alors en cas de contrôle présenter aux forces de l'ordre le mémo véhicule assuré.

Ce document pourra aussi vous être utile pour avoir les informations nécessaires à la rédaction d'un constat amiable, ou pour avoir les coordonnées de votre assistance en cas de panne. Cette année, exceptionnellement, les assureurs vont transmettre à tous leurs assurés un mémo véhicule assuré. Avant de recevoir ce document, conservez la dernière carte verte qui vous a été transmise ; elle reste valable jusqu'à sa date de fin de validité.

Prévention Covid-19

Une campagne de « renouvellement vaccinal » pour les plus âgés et les plus vulnérables

Une nouvelle campagne de vaccination aura lieu au printemps. Destinée à protéger dans la durée les personnes les plus âgées et les plus vulnérables, elle est organisée conformément à l'avis de la Haute autorité de santé (HAS).

Qui est concerné ? Selon l'avis de la Haute Autorité de santé (HAS) du 8 février 2024, le renouvellement vaccinal prévu au printemps 2024 vise à protéger les personnes les plus à risque de développer une forme grave de la maladie, et ce durant toute la période estivale, et les Jeux olympiques et paralympiques, jusqu'à l'automne.

Sont concernées :

les personnes âgées de 80 ans et plus ;

les personnes immunodéprimées, quel que soit leur âge ;

les personnes résidant en Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou en USLD (unités de soins de longue durée), quel que soit leur âge.